



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille dix huit  
Le 30 novembre à vingt heures  
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance publique sous la présidence de

**Mr GOURONNEC Pierrick, maire**

DATE DE CONVOCATION <b>20 novembre 2018</b>	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	14
PRESENTS	10
VOTANTS	12

### **Etaient présents :**

Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame LE LOUEDEC Christelle, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Madame LE BECHEC Christelle, Monsieur CHAVANNE Jean-Claude, Monsieur ARZUL Yvon, Madame LAMANDE Andrée, Madame BERTHOU Albane,

Madame CADIC Rachel donne procuration à Madame LE LOUEDEC Christelle  
Madame L'AUBIN Marie-Renée donne procuration à Monsieur JANVIER Jean-Yves

**Absents :** Mme DUVAL Laura, Monsieur LE ROUZES Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE BECHEC Christelle est nommée secrétaire de séance.

### **REPLACEMENT du MATERIEL DE CUISSON DANS LE FOYER MUNICIPAL**

Monsieur JANVIER Jean-Yves, adjoint aux bâtiments communaux et Monsieur ARZUL Yvon, conseiller délégué ont contacté des fournisseurs de matériel de cuisson afin de remplacer le piano du foyer municipal.

L'offre de l'entreprise **LABEL TABLE de VEZIN LE COQUET est la mieux-disante.**

**Elle comprend un top 4 feux + plaque coup de feu BARON et un four 10 niveaux.**

**Cette proposition est retenue à l'unanimité pour un montant 10 145 €HT soit 12 174 €TTC.**

Cette facture sera payée sur le BP 2018 opération 111 compte 2188.

### **PARTICIPATION RASED 2018 :**

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de renouveler les participations au Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté.

RASED                      2.00 € x 48 (base enfants 2017-2018) = 96€

Les élus décident donc de payer cette participation en 2018 au compte 6554.

### **DEMANDE D'ACHAT D'UN DELAISSE COMMUNAL PAR MONSIEUR ET MADAME ROBINEAU Christian 9, rue Belle Vue 28 320-GAS**

Par lettre en date du 13 novembre 2018, Monsieur et Madame ROBINEAU Christian, se portent acquéreurs d'une portion de délaissé communal près de leur propriété cadastrée B 392 au lieu-dit Kerouarn. Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un délaissé enclavé et qu'il propose de donner un accord de principe.

Comme à chaque demande de ce type, la commission des routes se rendra sur place avant que toute décision de vente soit prise. La commission se déplacera le samedi 22 décembre 2018 à 10 h

### **DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES : ADHESION AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LTC 2018 :**

#### **Exposé des motifs**

Une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

#### ***Pour lutter contre le Frelon asiatique :***

Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le Frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

LTC propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

**La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.**

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	15 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	25 €/nid	Solde

***Remarque :*** Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car le retour d'expériences (Muséum National d'Histoire Naturelle) a montré les dangers d'un piégeage massif et non contrôlé, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées. Le piégeage est donc laissé à l'initiative des apiculteurs ou des techniciens spécialisés.

### ***Pour lutter contre les plantes exotiques invasives***

Pour les espèces végétales invasives, Lannion-Trégor Communauté, en collaboration avec les comités des bassins versants, va accompagner les

communes dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales invasives qui comprendra plusieurs axes :

- La constitution et l'animation d'une cellule de référents communaux (techniciens et élus).
- L'organisation de formations mutualisées (reconnaissance des espèces, techniques de lutte...) en associant les équipes de l'Agence Technique Départementale si possible.
- La fourniture d'outils aux référents communaux qui souhaitent participer à l'inventaire des stations d'espèces invasives.
- L'apport d'un appui technique pour les chantiers d'élimination organisés par les communes.
- La poursuite des opérations de lutte en mobilisant aussi le réseau associatif.
- La sensibilisation des parlementaires du territoire pour faire évoluer la réglementation en matière d'espèces invasives (listes d'espèces à interdire à la commercialisation...).
- Le développement d'outils de communication : plaquettes, participation à des manifestations, promotion de la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » auprès des professionnels et jardineries, la transmission aux communes de modèles d'articles pour les bulletins communaux/contenus pour les sites web.

---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**DE FAVORISER LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES** situés sur le territoire communal, **y compris sur les propriétés privées,**

**D'ADHERER AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE** en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, selon les modalités précisées ci-dessus,

**DE SOLLICITER** Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,

**DE SOLLICITER** le versement d'un fonds de concours à LTC pour la destruction des nids de Frelons asiatiques,

**D'AUTORISER** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**DE PRECISER** : Que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal 2018 compte 611.

**DEMANDE DE SUBVENTION A TITRE EXCEPTIONNEL POUR VOYAGE DES CM1-CM2 A DOUAI DU 24 MARS AU 29 MARS 2019.**

Monsieur le maire explique que la classe CM1-CM2 du RPI PLEUMEUR-LANMODEZ envisage d'organiser un voyage à DOUAI en mars 2019. Son coût est estimé à 10 461.60 euros.

Monsieur le maire précise que chaque année une somme de 458 € est allouée à chaque école pour des classes de découverte.

Monsieur le maire propose donc de faire une avance de 3 ans de cette somme en 2019 soit 1374 € (années 2019-2020-2021) et de verser en complément une subvention exceptionnelle de 576 euros.

Les élus, conscients de l'intérêt pédagogique de ce voyage adoptent à l'unanimité cette suggestion. Cette dépense sera payée sur le compte 6574.

**RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE :**

Sélection des candidatures jeudi 6 décembre à 19 h par la commission, puis entretien individuel mercredi 12 décembre à 15 h.

**APPEL A PROJETS DE LA REGION : centre bourg**

Monsieur le maire explique que les projets en cours et futurs du bourg (Boulangerie et ses abords, restaurant scolaire et 3 -ème tranche d'aménagement du bourg) pourraient faire l'objet du dossier d'appel à projets de la Région. La date limite de transmission des dossiers est fixée au 28 février 2019. Aussi, il convient de travailler rapidement sur ce dossier.

Les services de LTC déjà impliqués dans cette démarche peuvent nous aider et l'aide d'un cabinet privé pourrait également être envisagée.

Questions diverses :

### **INFORMATION :**

Dans le cadre du déploiement du réseau Orange sur la commune de PLEUMEUR-GAUTIER et pour répondre à ses engagements vis-à-vis de l'Etat notamment en termes de couverture, Orange souhaite installer une antenne en 2019 dans un terrain privé en dehors du Bourg vers Guillors.

La bibliothèque envisage de participer à un concours de lecture. Les élus décident d'apporter leur soutien à cette démarche.

Prise en charge des frais de formation au CNED d'un agent en emploi avenir.

Téléthon au foyer municipal le dimanche 9 décembre concours de belotte organisé par toutes les associations de la commune.

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 20 décembre 2018 à 20 h